

217C2112  
FR0011341205-FS0882

12 septembre 2017

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**NANOBIOTIX**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 septembre 2017, la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.<sup>1</sup> (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 septembre 2017, indirectement, par l'intermédiaire de la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société NANOBIOTIX, et détenir, pour le compte desdits clients, 880 920 actions NANOBIOTIX représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 4,74% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions de la société NANOBIOTIX.

---

<sup>1</sup> Agissant pour le compte de clients sous mandat.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 17 691 584 actions représentant 18 579 156 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.